

Ministry of Education
The Literacy and Numeracy
Secretariat

900 Bay Street
Mowat Block, 10th Floor
Toronto ON M7A 1L2
Telephone: 416-325-9955
Facsimile: 416-325-8565

Ministère de l'Éducation
Le Secrétariat de la littératie
et de la numératie

900, rue Bay
Édifice Mowat, 10^e étage
Toronto (Ontario) M7A 1L2
Téléphone : 416 325-9955
Télécopieur : 416 325-8565



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES :

Directions de l'éducation
Surintendances, secrétaires-trésorières et secrétaires-
trésoriers des administrations scolaires
Directrice, Direction des écoles provinciales
Agente de supervision du Centre Jules-Léger

EXPÉDITRICE :

Mary Jean Gallagher
Directrice générale du rendement des élèves et
directrice générale du Secrétariat de la littératie et de la numératie

DATE :

Le 22 octobre 2008

OBJET :

Atteindre notre objectif : Financement pour l'année scolaire
2008-2009

En Ontario, nous avons de nombreuses raisons d'être fiers. Nos collègues internationaux se rendent en Ontario afin de s'enquérir des stratégies mises en œuvre pour améliorer le rendement des élèves et de les prendre en exemple. Notre renommée internationale s'accroît en raison de la qualité de votre travail et de celui de vos écoles. Bien que nous soyons fiers des progrès que nous avons accomplis, il nous reste encore beaucoup à faire. Nous devons aux élèves de l'Ontario de maintenir des objectifs élevés.

Alors que nous poursuivons nos efforts d'amélioration, il est important de souligner l'excellent travail qui a été réalisé en Ontario au cours des dernières années. Tous les conseils scolaires peuvent se réjouir des domaines d'excellence évidents à travers le système. Les écoles PICO et les écoles en action nous ont permis de tirer des leçons importantes. Nous tous souhaitons maintenant savoir comment partager les leçons apprises afin que toutes les écoles puissent utiliser ces pratiques réussies. L'équipe du Secrétariat est convaincue d'avoir constaté en Ontario ce qui doit être fait pour permettre à toutes les écoles d'atteindre des taux de réussite élevés. Nous sommes déterminés à fournir, en partenariat avec les conseils, les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces pratiques dans toutes les écoles et les conseils scolaires. Nous vous présentons ci-dessous une vue d'ensemble du financement qui sera accordé aux conseils cette année. Vous avez probablement déjà reçu certaines informations à ce sujet et nous avons cru utile de les passer en revue.

PICO

Nous sommes engagés à fournir aux conseils scolaires le financement du PICO qui leur permettra de donner du soutien aux écoles à faible rendement (PICO 1 et 2), et à celles dont les résultats sont stationnaires ou en déclin (PICO 3) au cours de cette année scolaire. Le montant du financement accordé à cette initiative demeurera le même pour l'année 2008-2009 que celui de 2007-2008. Nous avons demandé aux conseils d'affecter la plus grande partie de ces fonds au financement des congés pour les activités professionnelles pour permettre au personnel de travailler en collaboration dans les écoles et entre celles-ci afin d'améliorer les pratiques pédagogiques. **Nous souhaitons rappeler aux conseils qui n'ont pas utilisé la totalité des fonds qui leur ont été accordés pour l'année scolaire 2007-2008 que le solde de ces fonds sera déduit de leur subvention pour l'année 2008-2009.** Au cours des prochains mois, nous procéderons à une révision de l'allocation des sommes destinées aux conseils pour l'année 2009-2010 dans l'objectif d'assurer une répartition cohérente et conforme aux priorités et à la situation financière actuelle. Nous encourageons les conseils à identifier les pratiques réussies et à établir leurs priorités budgétaires en prévision de cette révision et de la réaffectation d'une partie du financement antérieur du PICO.

Programme de tutorat du PICO

Le programme de tutorat du PICO a été favorablement accueilli et fournit un soutien supplémentaire aux élèves éprouvant des difficultés en leur donnant du tutorat en littératie et en numératie avant et après les heures de classe. Le montant du financement que les conseils scolaires recevront pour l'année 2008-2009 sera le même que celui qu'ils ont reçu par le passé. **Nous souhaitons rappeler aux conseils qui n'ont pas utilisé la totalité des fonds qui leur ont été accordés pour l'année scolaire 2007-2008 que le solde de ces fonds sera déduit de leur subvention pour l'année 2008-2009.**

Le Cadre pour l'efficacité des écoles

Le Cadre pour l'efficacité des écoles (CÉE) réunit les activités scolaires visant à améliorer le rendement des élèves. Il aide toute la communauté scolaire à développer une vue d'ensemble des éléments qui contribueront à sa réussite. Le SLN est déterminé à assurer la continuité du poste de leader pour l'efficacité au sein des conseils en 2008-2009. Les leaders pour l'efficacité des écoles travaillent directement avec les écoles afin d'assurer l'accomplissement des autoévaluations, la mise en place des processus d'examen des conseils, la mise en œuvre des plans d'amélioration des écoles et le suivi de l'amélioration du rendement des élèves. Chaque leader relève de la direction de l'éducation et fournit au SLN une analyse et une rétroaction constantes du rendement des élèves et des efforts d'amélioration des conseils.

Nous souhaitons rappeler aux conseils qui n'ont pas utilisé la totalité des fonds qui leur ont été accordés pour financer le poste de leader pour l'efficacité des écoles et la mise en œuvre du Cadre pour l'efficacité des écoles pour l'année scolaire 2007-2008 que le solde de ces fonds sera déduit de leur subvention pour l'année 2008-2009.

Le programme Entraide-écoles

Les initiatives PICO et les écoles en action ont permis d'identifier des stratégies efficaces qui ont réussi à améliorer le rendement des écoles. Il est essentiel d'assurer le partage de ces stratégies efficaces afin de fournir un enseignement qui permettra à tous les élèves d'atteindre de hauts niveaux de rendement. Par ailleurs, nous avons constaté que la mise en œuvre du parcours

fondamental d'enseignement et d'apprentissage est une stratégie efficace pour cibler les efforts d'amélioration dans les domaines prioritaires en matière d'apprentissage. Lorsque les écoles collaborent dans l'objectif d'améliorer l'enseignement, elles assurent la viabilité de l'amélioration du rendement. Comme nous l'avons indiqué dans une note de service précédente, nous fournirons aux conseils scolaires les fonds qui les aideront à défrayer les coûts relatifs aux congés pour les activités professionnelles dans le cadre du développement de réseaux pour le partage de pratiques réussies. Le regroupement d'écoles dont les taux de performance diffèrent donnera l'occasion aux écoles ayant des taux de performance élevés d'aider celles dont les rendements sont faibles et permettra également aux conseils de tirer profit des leçons apprises et d'en faire bénéficier toutes les écoles. Les conseils scolaires procédant à la mise en œuvre du parcours fondamental d'enseignement et d'apprentissage peuvent affecter une partie de ces fonds afin de défrayer les congés pour les activités professionnelles. Des renseignements supplémentaires à ce sujet seront envoyés aux conseils au mois de novembre.

Développement du caractère

Le document-cadre, « Vers des points communs : le développement du caractère dans les écoles de l'Ontario, de la maternelle à la 12^e année » est affiché sur le site Web du ministère. Cet automne, les conseils scolaires auront accès à un sommaire de ce document ainsi qu'à un document d'appui intitulé « Le développement du caractère en action : Pratiques réussies dans les écoles de l'Ontario de la maternelle à la 12^e année ». L'appui financier affecté à cette initiative sera transféré aux conseils scolaires en octobre.

Demande de rapport financier

En novembre, les conseils scolaires recevront une demande de rapport financier annuel qu'ils auront à remplir. Pour toute question au sujet des détails du financement qui sera affecté à votre conseil, veuillez communiquer avec Issam Massouh (Issam.Massouh@ontario.ca).

Votre leadership et votre engagement à fournir la meilleure éducation qui soit aux élèves de l'Ontario contribueront à assurer un avenir brillant et prometteur à nos enfants. Ensemble nous faisons une différence.

Mary Jean Gallagher

c. c. Sous-ministre, EDU
 Sous-ministres adjoints, EDU
 Cadres supérieurs de l'administration des affaires
 Chefs des bureaux régionaux
 Chefs d'équipe des ARE